

RECRUTEMENT A.T.E.R. 2023-2024

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

-Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur ;
-Vu le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements Publics d'Enseignement Supérieur modifié ;
-Vu le décret n° 2001-125 du 6 février 2001 portant application des dispositions de l'article L. 951-3 du code de l'Education et des articles 25-1 et 25-2 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France à certains personnels non fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRETE

ARTICLE 1

Il est ouvert, pour l'année universitaire 2023-2024, une campagne de recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) au sein de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ISAE-ENSMA).

ARTICLE 2

Les dossiers de candidatures sont à déposer entre le **Lundi 20 mars 2023** et le **Mercredi 19 avril (16h)**, à l'adresse suivante : <https://recrutement.ensma.fr>

La liste des postes à pourvoir dans le cadre de la campagne de recrutement 2023-2024 est la suivante :

- **1 poste en Section CNU 27 – Informatique**
- **1 poste en section CNU 27/61 – Informatique / Génie informatique**
- **4 postes en section CNU 60 – Mécanique, génie mécanique et génie civil**
 - 2 postes spécialisés dans le domaine de la mécanique des matériaux
 - 2 postes spécialisés dans le domaine de la mécanique des fluides
- **1 poste en section CNU 62 – Energétique/Thermique**

Les candidats retenus devront faire parvenir à l'ISAE-ENSMA, au plus tard dans les **huit jours** suivant la date de notification de la délibération, leur engagement de signer le contrat d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (A.T.E.R.).

Chasseneuil du Poitou, le 10 mars 2023

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA,


Majdi KHOUDEIR

